



College of Respiratory
Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario

INSTRUCTIONS LIÉES À L'ÉVALUATION JURISPRUDENTIELLE DES THÉRAPEUTES RESPIRATOIRES EN LANCEMENT

1. Connexion à la section réservée aux [membres](#) du **site Web de l'OTRO**. (Si vous accédez au module directement à partir du [site Web PDKeepr](#), vous pouvez passer à l'étape 4).
2. Descendez jusqu'à **Perfectionnement professionnel** à gauche, puis cliquez sur le lien **Accédez à votre programme de perfectionnement professionnel**.
3. Sur cette page, descendez à la case intitulée **Ouvrir de l'Évaluation jurisprudentielle des thérapeutes respiratoires en lancement**, près du bas de l'écran.
4. À la page **Bienvenue**, vous verrez **l'Évaluation jurisprudentielle des thérapeutes respiratoires en lancement**. Cliquez sur le bouton **Continuer** pour commencer l'évaluation.
5. Il faut répondre à chaque question et envoyer la réponse séparément. Lisez tout le texte et cliquez sur **Soumettre envoyer la réponse** quand vous êtes certain de votre réponse. Vous recevrez immédiatement la bonne réponse, ainsi que l'explication et la ou les références. Veuillez prendre note que vous ne pourrez pas modifier votre réponse une fois que vous l'avez envoyée. Cliquez sur **Enregistrer sauvegarde et suivant** pour passer à la question suivante.
6. Si vous n'êtes pas prêt à répondre à une question, vous pouvez y répondre sans l'envoyer en cliquant sur le bouton **Enregistrer sauvegarde et suivant**. Veuillez prendre note que vous devez retourner plus tard à cette question pour terminer l'évaluation.
7. Les boutons à code de couleur vous permettent de passer d'une question à une autre et vous permettent de voir votre progression à l'intérieur de l'évaluation. Les questions auxquelles vous avez répondu et dont vous avez envoyé la réponse apparaissent en **mauve**, les questions auxquelles vous avez répondu et dont vous n'avez pas envoyé la réponse apparaissent en **vert**, et les questions auxquelles vous n'avez pas répondu demeurent en **jaune**.
8. Vous pouvez vous connecter à l'évaluation autant de fois que vous le voulez pendant les 30 jours de l'évaluation. Pour fermer votre session, cliquez sur l'onglet **Fermeture** au haut à droite de l'écran.
9. Quand vous vous connectez de nouveau, vous pouvez accéder à un sommaire des questions incomplètes et vous pourrez passer rapidement à ces questions en cliquant sur le bouton **Afficher**



College of Respiratory
Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario

Le résumé au haut de l'écran.

10. Une fois que vous avez envoyé toutes les questions, vous serez amené à la page de sommaire. Veuillez prendre note que vous devez obtenir une note d'au moins 70 % pour réussir l'Évaluation jurisprudentielle des thérapeutes respiratoires en lancement. Si vous n'obtenez pas au moins cette note, vous devrez recommencer l'évaluation.
11. Si vous n'obtenez pas une note d'au moins 70 % à la deuxième tentative, vous devrez communiquer avec Kelly Arndt, RRT – coordonnatrice de la qualité de l'exercice à arndt@crto.on.ca pour commencer un processus correctif.

Conseil utile!

Le [site Web de l'OTRO](#) contient les normes, les lignes directrices et la législation les plus récentes. Pendant que vous êtes connecté à l'Évaluation jurisprudentielle pour les thérapeutes respiratoires en lancement, vous pouvez ouvrir le site Web de l'OTRO dans une autre fenêtre. Vous pouvez utiliser la fonction de **RECHERCHE** pour trouver les ressources qui vous aideront à répondre aux questions. Une fois le document ouvert, vous pouvez utiliser la fonction **TROUVER** pour aller à la page ou aux pages pertinentes.